

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE DU 10 Juillet 2024

Le Mercredi 10 Juillet 2024, à 18h00, ULRICH Christelle, ULRICH Franck et ULRICH Clément, associés de la société 2S IMMO demeurant 12 bis rue du Petit Revoyet 69600, ont pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification des statuts
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités

PREMIERE DECISION

ULRICH Christelle, ULRICH Franck et ULRICH Clément, les associés , décident de transférer le siège social du 12 bis rue du Petit Revoyet 69600 Oullins au 3 bis Avenue Général Vincent 30700 Uzès à compter du 10 Juillet 2024.

L'article des statuts est donc modifié comme suit :

« ARTICLE NUMERO 1 : **SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé au 3 bis Avenue Général Vincent 30700 Uzès.

Les autres informations figurant dans l'article demeurent inchangées.

DEUXIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales afférentes aux décisions adoptées ci-dessus.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et consigné dans le registre spécial prévu par la Loi.

Fait le 10 Juillet 2024 au siège social de la société

Signature des associés